
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Deuxième réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)

REMPEC/WG.58/9
20 décembre 2024
Original : anglais

Lija, Malte, 21 novembre 2024

RAPPORT

**DE LA DEUXIÈME RÉUNION DE COORDINATION SUR LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR
LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PROVENANT
DES NAVIRES (2022-2031)**

Lija, Malte, 21 novembre 2024

INTRODUCTION

1 La Deuxième réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) a été organisée à Lija, Malte, par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) le 21 novembre 2024, conformément à la décision IG.25/16 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), ci-après désignée la « Stratégie méditerranéenne (2022-2031) », adoptée par la 22^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« la Convention de Barcelone ») et ses Protocoles (CdP 22) (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).

2 Les objectifs principaux de cette Réunion étaient :

- .1 de rendre compte et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
- .2 de définir les actions prioritaires et de proposer les activités correspondantes pour l'exercice biennal suivant ;
- .3 d'approuver le Document d'orientation pour la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ; et
- .4 de définir les rôles et les responsabilités autour de la mise en œuvre des activités proposées et d'établir des synergies opérationnelles et stratégiques, au moyen d'accords de partenariat spécifiques le cas échéant, en coordonnant des initiatives et des processus parallèles pour capitaliser sur les efforts déjà consentis et en cours, dans le but d'accroître l'efficacité des ressources et de l'expertise mobilisées pour atteindre les Objectifs stratégiques communs de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

3 Les délégations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ci-dessous ont assisté à la Réunion :

BOSNIE-HERZÉGOVINE	MALTE
CHYPRE	MAROC
CROATIE	MONACO
ÉGYPTE	MONTÉNÉGRO
ESPAGNE	SLOVÉNIE
FRANCE	TUNISIE
GRÈCE	TURQUIE
ITALIE	UNION EUROPÉENNE
LIBYE	

Ainsi que des représentants de l'organisation suivante des Nations Unies:

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

Et des représentants d'autres organisations :

- INITIATIVE CENTRE-EUROPÉENNE
- CENTRE EURO-MÉDITERRANÉEN POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CMCC)
- BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)
- HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)
- INTERNATIONAL BUNKER INDUSTRY ASSOCIATION (IBIA)
- INTERNATIONAL ASSOCIATION OF OIL & GAS PRODUCERS (IOGP)
- OCEANCARE

- OIL SPILL RESPONSE LIMITED (OSRL)
- ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE (APM)
- INITIATIVE WESTMED

4 La liste complète des participants est jointe en **Annexe I** de ce rapport.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

5 La Réunion a été ouverte par M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, le jeudi 21 novembre 2024 à 09 h 00. M. Sammut a souhaité la bienvenue aux participants à cette Deuxième réunion de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), organisée à Lija, Malte. Il a salué l'adhésion marquée à cet événement et noté le nombre de Parties contractantes et de parties prenantes présentes, témoignant de l'engagement et de la responsabilité partagée envers l'avenir de la Méditerranée.

6 M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, a remercié le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour sa contribution discrétionnaire, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) pour son soutien financier, ainsi que le gouvernement de Malte, en particulier Transport Malta, pour la mise à disposition des locaux.

7 M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, a rappelé que la région méditerranéenne était l'une des plus riches au monde sur les plans de la biodiversité et de la culture, mais que nous étions confrontés à des défis environnementaux sans précédent : dégradation de l'environnement, changement climatique, atteinte à la biodiversité et inégalités socio-économiques. Pour faire face à ces problématiques communes, nous devons dépasser les frontières nationales et agir de manière coordonnée et ambitieuse à tous les niveaux. C'est dans cette perspective qu'a été élaborée la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et son succès dépend de notre capacité à travailler de manière concertée au niveau régional afin d'atteindre « *un environnement marin et côtier méditerranéen propre et sain avec un secteur maritime durable et exempt de pollution, soutenu par un système d'exécution rigoureux et une coopération multisectorielle renforcée, au profit des générations présentes et futures* ».

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Règlement intérieur

8 Les participants à la Réunion ont accepté d'appliquer *mutatis mutandis* le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) pour leurs délibérations.

Élection du bureau

9 Après consultations informelles des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Chef de bureau du REMPEC a proposé que la représentante de la France soit désignée Présidente, la représentante de la République de Bosnie-Herzégovine Vice-présidente et la représentante du Royaume du Maroc Rapporteur. Les participants à la Réunion ont convenu à l'unanimité d'élire le Bureau suivant :

Mme Julie RIGAUD (France)	Présidente
Mme Erna ZILDZOVIC (Bosnie-Herzégovine)	Vice-présidente
Mme Naoual Zoubair (Maroc)	Rapporteur

Langues de travail

10 Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais/français/anglais a été assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail étaient disponibles dans les deux langues officielles du Centre. Les documents d'information étaient

disponibles dans leur langue d'origine, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11 La Présidente a remercié les participants à la Réunion de l'avoir élue et a exprimé son soutien continu en faveur de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031). Elle a salué les efforts de parité, constatant que tous les rôles officiels clés étaient dévolus à des femmes. La Présidente a également félicité les participants à la Réunion pour leur degré de mobilisation et de préparation face aux défis communs à relever en Méditerranée sur le terrain de la pollution par les navires, rappelant la capacité et le devoir partagé de trouver des solutions à ces défis. La Présidente a proposé que l'Ordre du jour provisoire, exposé dans le document REMPEC/WG.58/1, et l'Ordre du jour annoté, présenté dans le document REMPEC/WG.58/1/1, soient adoptés.

12 Les participants à la Réunion ont adopté l'Ordre du jour reproduit en **Annexe II** de ce rapport. La liste des documents est jointe en **Annexe III**.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAIL DES GROUPES DE TRAVAIL INTERSESSIONS

13 À l'invitation de la Présidente, M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, a présenté le travail entrepris pour la création des sept Groupes de travail intersessions (GTI), ainsi qu'une synthèse des rapports initiaux soumis par les GTI opérationnels, présentée dans le document REMPEC/WG.58/2. Les cinq rapports soumis par les GTI, ainsi que les plans de travail conjoints correspondants, ont été présentés dans le document REMPEC/WG.58/ INF.2.

14 Une délégation a exposé les difficultés rencontrées dans la gestion des travaux des GTI et a proposé que leur mandat soit révisé et que leur travail soit basé sur le Plan d'action. Une autre délégation a signalé les difficultés auxquelles sont confrontées les Parties contractantes dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne 2022-2023. Le manque de visibilité et de connaissance des financements possibles pour soutenir les Parties contractantes a également été signalé, tout comme la nécessité de fournir une assistance technique aux Parties contractantes.

15 Les participants à la Réunion ont pris note des Plans de travail conjoints préparés par les GTI et reconnu les efforts et réalisations des Parties contractantes et parties prenantes activement engagées dans les GTI. Ils ont également souligné l'importance de la gouvernance, des partenariats et de la mobilisation des ressources, notamment de la gouvernance pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et son Plan d'action dans le cadre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Les participants à la Réunion ont par ailleurs reconnu qu'il incombe aux Parties contractantes d'atteindre, autant que possible, les sept Objectifs stratégiques communs (OSC) avec le soutien de l'ensemble des parties prenantes concernées dans la région dans le cadre d'un effort collaboratif, coordonné et collectif pour planifier, financer et mettre en œuvre au niveau national, sous-régional et régional, des actions liées aux personnes et institutions, ainsi qu'aux infrastructures et au partage d'informations et de connaissances.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT D'EXAMEN BIENNAL

16 À l'invitation de la Présidente, Mme Jennifer Godwin, Consultante du REMPEC, a présenté le Rapport d'examen biennal qui évalue les progrès et l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), en identifiant les domaines d'amélioration possibles, comme exposé dans le document REMPEC/WG.58/3.

17 Les participants à la Réunion ont discuté du Rapport d'examen biennal, en particulier de ses recommandations. À l'issue des échanges qui se sont ensuivis, les participants à la Réunion ont approuvé les recommandations formulées dans ce rapport et convenu d'en tenir compte au moment de discuter des actions et priorités à suivre lors du prochain exercice biennal. Les participants à la Réunion ont également convenu de soumettre les recommandations approuvées lors de la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LA PRÉPARATION DE PLANS D'ACTION NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE (2022-2031)

18 À l'invitation de la Présidente, M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, a présenté les Conclusions et recommandations de l'Atelier régional sur la Préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), ci-après désigné l'Atelier, qui s'est tenu le 20 novembre 2024. M. Ivan SAMMUT a également présenté le Projet de document d'orientation sur la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) préparé par le REMPEC, dans sa version révisée et approuvée par l'Atelier, exposée dans le document REMPEC/WG.58/4.

19 Lors de l'étude des Conclusions et recommandations de l'Atelier régional et du Projet de document d'orientation, certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur l'ambition et les objectifs du Projet de document d'orientation. Il a été rappelé que la préparation de Plans d'action nationaux devait permettre aux Parties contractantes d'être mieux à même d'identifier leurs besoins pour la réalisation des OSC de la Stratégie méditerranéenne 2022-2031.

20 Le Projet de document d'orientation a été approuvé et les participants à la Réunion ont convenu de l'exposer lors de la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027 ET AU-DELÀ

21 À l'invitation de la Présidente, M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, a présenté les Plans de travail conjoints soumis par les GTI, qui figurent dans le document REMPEC/WG.58/5. M. Sammut a rappelé que, conformément aux modalités pratiques de la gestion et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), les conclusions de la Réunion seraient prises en compte dans la préparation du Programme de travail et Budget du PNUE/PAM devant être soumis pour révision à la réunion des Correspondants du REMPEC, pour approbation à la réunion des Points focaux du PAM et pour adoption à la réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés, ainsi que les Partenaires accrédités du PNUE/PAM, seront encouragés à développer leur propre programme de travail en tenant compte des conclusions de la Réunion.

22 Les participants à la Réunion ont étudié les recommandations des GTI et les priorités suggérées pour la prochaine période biennale, dans le contexte de la préparation de la prochaine révision à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

23 Les participants à la Réunion ont discuté et convenu des actions prioritaires pour l'élaboration du Programme de travail 2026-2027 et pour aider les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés, ainsi que les Partenaires accrédités du PNUE/PAM, dans la définition de leurs programmes respectifs.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'APPLICATION DES ACTIONS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027 ET AU-DELÀ : ACTIVITÉS DE COORDINATION / SYNERGIE

24 La Présidente a invité un certain nombre de Partenaires du PAM et parties prenantes intéressées à donner des informations sur les projets en cours et les opportunités de coopération dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne 2022-2031. Les participants à la Réunion ont ainsi pu assister aux présentations de :

- .1 Mme Helen BUNI, ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI), qui a proposé un aperçu complet des diverses activités entreprises par l'OMI ;

- .2 M. James FALZON, BERD, qui a présenté les méthodes de travail de la BERD et les possibilités de soutien pour des projets d'infrastructure en Méditerranée ;
 - .3 Mme Maria CINI, WESTMED, qui a exposé le fonctionnement du mécanisme WESTMED à travers des plateformes nationales, réunissant des financements publics et privés afin de relever des défis communs ;
 - .4 M. Edmund HUGHES, International Bunker Industry Association (IBIA), qui a présenté le travail de l'IBIA visant à améliorer les normes, les connaissances et la compréhension des enjeux dans l'industrie ;
 - .5 M. Marco SERACINI et M. Igor ATAKE, CMCC, qui ont donné un aperçu de leur travail sur la modélisation des déversements d'hydrocarbures et services associés, soulignant plus spécifiquement la nécessité de comprendre le changement climatique et ses implications pour les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée ;
 - .6 Mme Katya DE GIOVANNI, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, qui a présenté les activités menées par l'APM sur la dernière période biennale ;
 - .7 M. Fabrizio PIRELLI, UE (AESM), qui a présenté les services et l'assistance mis à la disposition des États membres de l'UE et de pays tiers, et s'est engagé à partager avec la Réunion un document récapitulant ces offres ;
 - .8 M. Constantinos TRIANTAFYLLOU, HELMEPA, qui a présenté son organisation. Il a plus particulièrement évoqué le projet Metavasea, initiative visant à former et sensibiliser les gens de mer, les compagnies maritimes et les communautés portuaires sur les enjeux de la transition vers la décarbonation dans l'est de la Méditerranée ;
- et
- .9 Mme Rhea SHEARS, OSRL, qui a présenté les services et offres proposés par l'OSRL.

25 La Présidente a remercié chacun des intervenants et signalé que ces présentations seraient mises à disposition sur la page Web de la réunion du REMPEC. Elle a souligné la diversité des parties prenantes et des opportunités offertes, mais a aussi noté que bien d'autres institutions et organisations seraient amenées à entreprendre des actions pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURE DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS ET DE SUIVI

26 Les participants à la Réunion ont évoqué la procédure de communication des informations et de suivi pour la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), en tenant compte des discussions menées dans le cadre des points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, et en réfléchissant à son application pour la prochaine période biennale.

27 Les participants à la Réunion ont étudié la proposition de restructuration des Groupes de travail intersessions (GTI) afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), y compris la révision de leurs mandats, telle que présentée dans le document REMPEC/WG.58/7 et exposée par M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC.

28 Les participants à la Réunion ont convenu de la création de GTI restructurés, en particulier l'établissement d'un GTI combiné pour l'OSC 1, et des mandats révisés. Les participants à la Réunion ont identifié les possibles coordinateurs de chaque GTI. Des délégations se sont portées volontaires pour coordonner trois (3) des GTI, mais aucune pour les GTI liés aux OSC 4, 5 et 6. Il a été noté que si aucun coordinateur n'était nommé pour ces trois (3) GTI dans les temps pour examen par la 16e réunion des Correspondants du REMPEC, la question devrait être de nouveau étudiée par ladite réunion. Il a également été précisé que tous les GTI seraient en mesure de commencer à travailler à la suite des décisions prises lors de la 16e réunion des Correspondants du REMPEC.

29 Les participants à la Réunion ont également convenu de la création d'un Groupe intersecrétariats pour la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), coordonné par le Secrétariat, afin de

soutenir la coordination entre les parties prenantes concernées et d'évaluer les besoins et actions prioritaires suggérés par chaque GTI, ainsi que de définir les programmes de travail, en en coordonnant les activités, dans le but d'aider les Parties contractantes à atteindre les OSC de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), sur la base des besoins identifiés par les GTI.

30 Les participants à la Réunion ont également encouragé les Parties contractantes et les parties prenantes à contribuer activement au travail des GTI et à veiller à ce que soient mobilisés les responsables, l'adhésion et les contributions nécessaires au cours de la période biennale à venir.

31 Enfin, les participants à la Réunion ont demandé au Secrétariat d'entamer les préparatifs en vue de l'examen à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et de son Plan d'action. Cet examen à mi-parcours devrait reposer sur une analyse de l'avancement de la mise en œuvre et des résultats des discussions sur les questions émergentes. La nécessité de mettre à jour et réviser la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et son Plan d'action sera évaluée en 2026, en vue d'adopter si besoin une stratégie révisée en 2027. Cet examen tiendra compte du développement de la Stratégie à mi-parcours du PNUE/PAM à venir (2028–2032), ainsi que des rapports des Parties contractantes sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et de son Plan d'action.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET INCLUSION DES JEUNES

32 À l'invitation de la Présidente, M. Ivan SAMMUT, Chef de Bureau du REMPEC, a présenté le document REMPEC/WG.58/8. Les participants à la Réunion se sont penchés sur le développement d'un cadre pour l'intégration de la dimension de genre et de la jeunesse, en s'appuyant sur les meilleures pratiques au niveau mondial et régional pour les adapter aux besoins et défis uniques de la région méditerranéenne. L'objectif principal serait de présenter et d'examiner le développement d'un cadre politique dans le contexte de la Stratégie méditerranéenne 2022-2031. Ce cadre devrait viser à garantir que les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion des jeunes soient intégrées dans tous les aspects de la Stratégie afin de promouvoir l'égalité, l'inclusion et l'autonomisation à travers toute la région méditerranéenne.

33 Les participants à la Réunion ont favorablement accueilli l'initiative et accepté le principe du développement d'un Cadre sur l'égalité des genres et l'inclusion des jeunes, visant à garantir que les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion des jeunes soient intégrées dans tous les aspects de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), afin de promouvoir l'égalité, l'inclusion et l'autonomisation à travers toute la région méditerranéenne.

34 Les participants à la Réunion ont recommandé que la question soit soumise à la 16^e réunion des Correspondants dans l'optique de demander au Secrétariat de développer ledit cadre, qui sera soumis à la 3^e réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne 2022-2031.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

35 Aucune autre question n'a été abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

36 Les conclusions et recommandations à l'issue de la Réunion sont reproduites en **Annexe IV**.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

37 La Présidente a remercié les Parties contractantes et parties prenantes pour leurs contributions à la Réunion, soulignant les progrès réalisés et rappelant que la réussite de la Stratégie dépendait de l'engagement actif des Parties contractantes et parties prenantes en Méditerranée.

38 La Présidente a clôturé la réunion à 18 h 00 le jeudi 21 novembre 2024.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE & HERZÉGOVINE

Ms Erna ZILDZOVIC
Executive Director
Hydro-Engineering Institute Sarajevo

CROATIA / CROATIE

Mrs Biserka VIŠTICA
Head of Service for
at Sea & Inland Waters
Environmental Protection

CYPRUS / CHYPRE

Mr Ioannis KATSIARDIS
Marine Surveyor
Shipping Deputy Ministry

EGYPT / EGYPTE

Ms Hala IBRAHEM MOHAMED
General Manager of Environmental Crisis
Ministry of Environment

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr Fabrizio PIRELLI
Project Officer for Technical Assistance to ENP Partner Countries
EMSA

FRANCE

Mr Christophe JEAN
Councilor
Embassy of France in Malta

Ms Julie RIGAUD-MARECHAL
Policy Advisor – International Affairs
Secrétariat général de la mer

GREECE / GRÈCE

Mr Konstantinos MANGIDAS
Hellenic Coast Guard Officer Hellenic Coast Guard
Marine Environment Protection Directorate

ITALY / ITALIE

Mrs Cristina FARCHI
Senior Officer
Ministry of the Environment and Energy Security (MASE)

LIBYA / LIBYE

Mr Ayoub MOHAMED
Environmental Specialist
National Oil Corporation

MALTA / MALTE

Ms Annabelle HABER
Senior Officer Thematic
Environment and Resources Authority

Mr Mevric ZAMMIT
Head, Marine Operations and Incident Response
Authority for Transport in Malta

MONACO

Mr Pierre BOUCHET
Pilote
Direction des affaires maritimes de Monaco

MONTENEGRO

Mr Darinka JOKSIMOVIĆ
Senior Advisor / Prevention of Marine Pollution from Ships Division
Maritime Safety and Ports Management Administration

MOROCCO / MAROC

Mme Naoual ZOUBAIR
Chef du Service
Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Arturo STEFFÉ
Head of division
Slovenian Maritime Administration

SPAIN / ESPAGNE

Mr Pablo PEDROSA REY
Head Pollution Response Unit
Spanish Maritime Administration

TUNISIA / TUNISIE

Mr Samir KHEDIRA
Expert Contrôleur Général
National Environmental Protection Agency

TÜRKIYE

Ms Derya Didem UĞUR
Environmental Engineer
Ministry of Environment, Urbanisation and Climate Change

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS DES NATIONS-UNIES

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO) / ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

Ms Helen BUNI
Technical Officer
Subdivision for Ocean Policy and Pollution Response

OTHER ORGANISATIONS / AUTRES ORGANISATIONS
OTHER PARTNERS / AUTRES PARTENAIRES

CEI

Ms Anna MARCONATO
Senior Programme Manager
Head of Finance and Operations

CMCC

Mr Igor ATAKE
Junior Scientist

Mr Marco SERACINI
Post Doc Researcher

EBRD

Mr James FALZON
Associate Director

HELMPEA

Mr Constantinos TRIANTAFYLLOU
Head of Strategy and Development

IBIA

Mr Edmund HUGHES
IBIA Representative to the IMO

IOGP

Mr Ezzaini RAMLI
Environment Manager

OCEANCARE

Mr Carlos BRAVO VILLA
Ocean Policy Advisor

OSRL

Ms Rhea SHEARS
STSE Officer (EMEA)

PAM

Hon Katya DE GIOVANNI
Member of the Parliament of Malta

WESTMED

Ms Maria CINI
Economic Consultant

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE
(REMPEC)**

Mr Ivan SAMMUT
Interim Head of Office

Mr Franck LAUWERS
Programme Officer (Prevention)

Mr Malek SMAOUI
Programme Officer (OPRC)

Mr Chris SACCO
Finance / Administrative Assistant

Ms Mary Grace PISANI
Senior Administrative Assistant

REMPEC'S CONSULTANT/CONSULTANT DU REMPEC

Ms Jennifer GODWIN

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la Réunion

1. Adoption de l'Ordre du jour
2. Travail des Groupes de travail intersessions
3. Rapport d'examen biennal
4. Projet de Document d'orientation pour la préparation de Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031)
5. Actions prioritaires pour l'exercice biennal 2026-2027 et au-delà
6. Rôles et responsabilités dans l'application des actions proposées pour l'exercice biennal 2026-2027 et au-delà : Activités de coordination/synergie
7. Communication des informations et suivi
8. Approche intégrée de l'égalité des genres et inclusion des jeunes
9. Autres questions
10. Adoption des conclusions et recommandations

Fin de la Réunion

ANNEXE III**LISTE DES DOCUMENTS****DOCUMENTS DE TRAVAIL**

REMPEC/WG.58/1	Ordre du jour Provisoire
REMPEC/WG.58/1/1	Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire
REMPEC/WG.58/2	Travail des Groupes de travail intersessions
REMPEC/WG.58/3	Rapport de l'Examen biennal
REMPEC/WG.58/4	Projet de document d'orientation
REMPEC/WG.58/5	Recommandations et des priorités suggérées définies par les groupes de travail intersessions
REMPEC/WG.58/7	Procédure de communication des informations et de suivi
REMPEC/WG.58/8	Approche intégrée de l'égalité des genres et inclusion des jeunes
REMPEC/WG.58/WP.1	Projet de conclusions et de recommandations
REMPEC/WG.58/9	Rapport de la réunion

DOCUMENTS D'INFORMATION

REMPEC/WG.58/INF.1	Liste des documents
REMPEC/WG.58/INF.2	Rapports des groupes de travail intersessions
REMPEC/WG.58/INF.3	Projet METAVASEA - HELMEPA
REMPEC/WG.58/J/1	Liste provisoire des participants

ANNEXE IV

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Deuxième réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), ci-après « la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) », qui s'est tenue à Lija, Malte, le jeudi 21 novembre 2024, ci-après désignée la « Réunion » :

1. **a exprimé sa gratitude** pour le soutien financier apporté par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et la contribution volontaire du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères ;
2. **a rappelé** les dispositions pratiques pour la gestion et la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et son Plan d'action, en particulier le mandat et les objectifs de la réunion biennale, la définition de son Secrétariat et de ses membres, les conditions de participation et le réseau national requis ;
3. **a salué** l'organisation de cette Deuxième réunion et remercié tous ceux qui ont soutenu le travail des Groupes de travail intersessions (GTI) en préparation de cette Réunion, en complétant les Plans de travail conjoints présentés dans le document REMPEC/WG.58/ INF.2, impliquant les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone ainsi que les institutions et parties prenantes régionales et internationales qui œuvrent à répondre aux problématiques et proposent leur expertise, des ressources et un financement afin d'améliorer la prévention et l'intervention contre la pollution marine provenant des navires dans la région méditerranéenne ;
4. **a reconnu** les efforts et les réalisations des PC et parties prenantes qui ont activement participé aux GTI ;
5. **a insisté** sur l'importance de la gouvernance, des partenariats et de la mobilisation des ressources, notamment de la gouvernance pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et de son Plan d'action dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ;
6. **a reconnu** la responsabilité des PC pour atteindre, dans toute la mesure possible, les sept Objectifs stratégiques communs (OSC) avec le soutien de toutes les parties prenantes concernées dans la région via des efforts collaboratifs, coordonnés et collectifs de planification, de financement et de mise en œuvre, au niveau national, sous-régional ou régional, des actions sur les personnes et les institutions, sur les infrastructures et sur le partage de l'information et des connaissances ;
7. **a reconnu** que la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) restait un outil essentiel dans la lutte contre la pollution provenant des navires dans la région, mais que son succès dépendait d'un engagement et d'un soutien appropriés de la part de l'ensemble des PC et parties prenantes concernées ;
8. **a également reconnu** que la pleine et entière mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) supposait l'implication des PC et parties prenantes concernées à travers la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires, selon les besoins ;
9. **a salué** et remercié le Secrétariat du REMPEC pour le travail fourni afin de mieux sensibiliser le public et promouvoir les activités/projets prévus ;
10. **a salué** l'élaboration du Projet de document d'orientation pour la préparation de Plans d'action nationaux (PAN) de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), ci-après appelé le Projet de document d'orientation, et reconnu son importance pour fournir aux PC une approche claire et structurée pour mener l'évaluation des capacités nationales, identifier les lacunes et développer des plans d'action appropriés ;

11. **a recommandé** aux PC :
 - .1 d'adopter le Projet de document d'orientation pour garantir qu'il soit applicable et pertinent dans les contextes nationaux ;
 - .2 d'appliquer les actions recommandées dans le Projet de document d'orientation afin d'élaborer et de finaliser leur PAN conformément à la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ; et
 - .3 d'encourager la participation des parties prenantes concernées, y compris les organes gouvernementaux, le secteur du transport maritime et les organisations environnementales, dans les processus de préparation et d'application des PAN, qui permettront de contribuer à l'évaluation à mi-parcours.
12. **a convenu**, sur le principe, du développement d'une Approche intégrée de l'égalité des genres et d'inclusion des jeunes, qui vise à garantir que les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'inclusion des jeunes soient intégrées dans tous les aspects de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), afin de promouvoir l'égalité, l'inclusivité et l'autonomisation à travers toute la région méditerranéenne ;
13. **a recommandé** à la 16e réunion des Correspondants de demander au REMPEC de développer une telle approche, qui sera étudiée par la Troisième réunion de coordination ;
14. **a pris note** des informations fournies dans les documents REMPEC/WG.58/2, REMPEC/WG.58/INF.2, REMPEC/WG.58/3 et REMPEC/WG.58/5 ;
15. **a approuvé** les recommandations du Rapport d'examen biennal et accepté de transmettre les recommandations approuvées à la 16e réunion des Correspondants du REMPEC ;
16. **a pris note** des actions prioritaires identifiées par les PC et les parties prenantes concernées dans le cadre des GTI dans les plans de travail conjoints révisés, qui doivent être prises en compte lors de l'élaboration du Programme de travail (PdT) du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) pour 2026-2027 et lors de la préparation de la prochaine révision à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
17. **a invité** les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés, ainsi que les Partenaires accrédités du PNUE/PAM à tenir compte de ces priorités identifiées dans la définition de leurs programmes de travail respectifs ;
18. **a pris note** de la nécessité de discuter de la coordination pour l'application des actions pendant et entre les réunions de coordination biennales sur la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
19. **a convenu** de créer les sept groupes de travail intersessions restructurés suivants, avec des TDR révisés, chacun devant identifier les besoins des PC pour atteindre les OSC pertinents de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) :
 - .1 GTI-OSC 1 PRÉPARATION / LUTTE coordonné par la France
 - .2 GTI-OSC 2/OSC3 CHANGEMENT CLIMATIQUE/ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES coordonné par l'Italie
 - .3 GTI-OSC 4 DÉCHETS¹

¹ En l'absence de nomination d'un coordinateur, la décision sera renvoyée à la 16ème réunion des points focaux pour un examen plus approfondi.

- .4 GTI-OSC 5 ENI²
 - .5 GTI- OSC PEM³
 - .6 GTI-OSC 7 QUESTIONS ÉMERGENTES coordonné par OceanCare
20. **a incité** les PC et parties prenantes à contribuer activement aux travaux des GTI et à s'assurer que les responsables, les mesures d'appropriation et les contributions nécessaires sont en place pour toute la période biennale à venir ;
21. **a convenu** d'établir un Groupe intersecrétariats pour la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) pour renforcer la coordination parmi les parties prenantes concernées et étudier les besoins et actions prioritaires présentés par chacun des GTI, ainsi que pour définir les programmes de travail et les activités de coordination pour aider les Parties contractantes à atteindre les OSC de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), en fonction des besoins identifiés par les GTI ;
22. **a insisté** sur l'importance pour le REMPEC, en tant que Secrétariat, et toutes les parties prenantes impliquées de travailler ensemble afin d'assurer une meilleure coordination et de rechercher plus de synergies dans leurs activités afin de garantir une mise en œuvre efficace de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
23. **a encouragé** les institutions régionales et internationales à formaliser leur coopération définie lors de la Réunion via la participation au nouveau Groupe intersecrétariats et la conclusion d'accords de partenariats durables afin d'apporter aux Parties contractantes le soutien financier et technique requis pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
24. **a demandé** au REMPEC en tant que Secrétariat de :
- .1 finaliser le Projet de document d'orientation en tenant compte des commentaires formulés pendant la Réunion, pour une transmission ultérieure à la 16e réunion des Correspondants ;
 - .2 soumettre les conclusions et recommandations de la Réunion à la 16^e réunion des Correspondants du REMPEC ;
 - .3 fournir une assistance technique continue et un renforcement des capacités aux PC pour les aider à élaborer et à appliquer leur PAN ;
 - .4 faire tout son possible pour identifier les ressources de financement externe possibles afin de soutenir ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les PC ;
 - .5 obtenir les financements pour l'organisation de la prochaine réunion de coordination biennale sur l'application de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) ;
 - .6 entreprendre les travaux nécessaires pour réaliser l'Examen à mi-parcours de la stratégie méditerranéenne (2022-2031) et de son Plan d'action, en tenant compte du travail en cours des GTI, et en rendre compte lors de la troisième réunion de coordination. L'Examen à mi-parcours doit reposer sur une analyse des progrès réalisés dans sa mise en œuvre et sur les résultats des discussions sur les problèmes émergents. La nécessité de mettre à jour et de réviser la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) et son Plan d'action sera évaluée en 2026,

² En l'absence de nomination d'un coordinateur, la décision sera renvoyée à la 16^{ème} réunion des points focaux pour un examen plus approfondi.

³ En l'absence de nomination d'un coordinateur, la décision sera renvoyée à la 16^{ème} réunion des points focaux pour un examen plus approfondi.

dans la perspective éventuelle d'adopter une Stratégie révisée en 2027. L'Examen à mi-parcours devra également tenir compte du développement de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM (2028–2032) à venir ;

- .7 faciliter les échanges de bonnes pratiques et de connaissances à l'échelle régionale à travers l'organisation future d'ateliers et d'initiatives collaboratives ; et
- .8 assurer le suivi de la mise en œuvre des activités convenues et la communication de rapports dans les temps pour prise en compte lors de la prochaine réunion de coordination biennale qui se tiendra en 2026.

25. **a remercié** le Président et les autres membres du bureau de la Réunion, l'ensemble des PC et les organisations régionales et internationales, ainsi que le Secrétariat (REMPEC) pour leur contribution à la préparation d'un plan d'action conjoint effectif pour atteindre d'ici 2031 la vision « *d'un environnement marin et côtier méditerranéen propre et sain avec un secteur maritime durable et exempt de pollution, soutenu par un système d'exécution rigoureux et une coopération multisectorielle renforcée, au profit des générations présentes et futures* ».